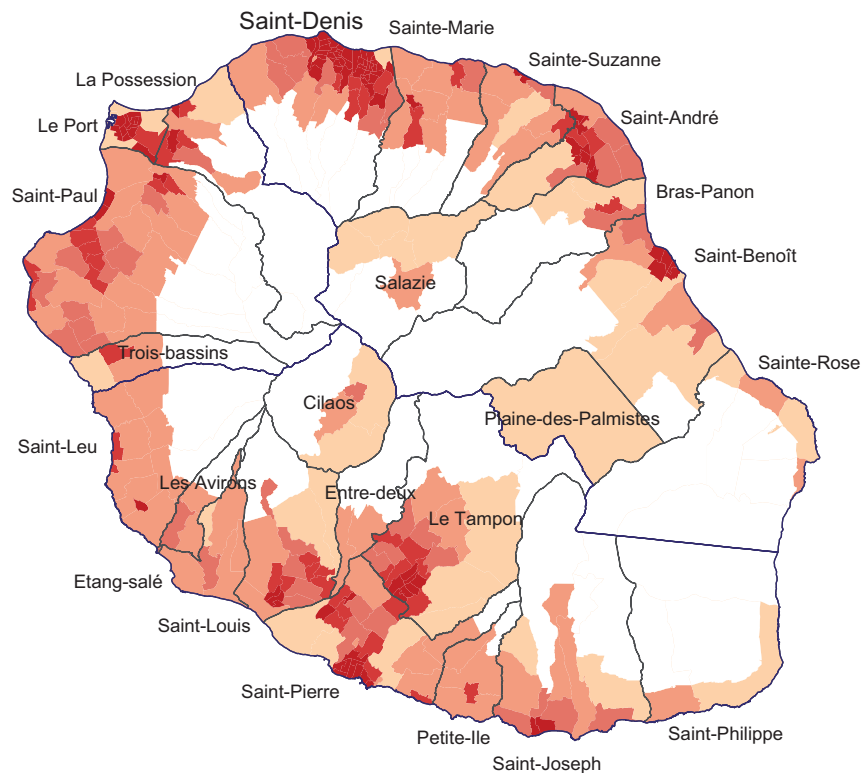
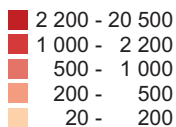


Densité de population en 1999



hab / km² (par Iris)



Espace peu habité

Limite de commune

Limite des territoires de santé

Source : INSEE RP 1999

© INSEE 2008 - IGN

L a notion de territoire de santé

Le Schéma régional de l'offre de soins (SROS) de deuxième génération prévoit d'améliorer la prise en compte par l'hôpital des besoins de santé et la recomposition du tissu hospitalier.

Il est ainsi précisé dans le SROS « qu'il est important de développer une approche globale et par territoire des disciplines du plateau technique, de manière à mieux gérer les interactions multiples, en particulier dans la gestion des ressources médicales et paramédicales, la sécurité sanitaire et l'accès aux soins ».

Il n'est plus possible aujourd'hui de ne raisonner qu'à l'échelle de chaque établissement pour aborder les questions d'accès aux soins et de permanence. C'est à l'échelle de territoires de santé au sein de secteurs sanitaires, et en deçà ou au-delà parfois, qu'il convient d'inscrire l'organisation des soins et de tous ceux qui y concourent.

Le territoire doit ainsi constituer pour les différents acteurs sanitaires hospitaliers publics et privés un espace d'animation d'un projet médical de territoire, qui doit permettre de mutualiser des réponses aux besoins de la population dans la zone couverte.

Trois niveaux d'organisation

Les territoires de santé ont été organisés en trois niveaux. Le niveau 1 distingue trois entités :

□ le **territoire Nord-Est**, de Saint-Denis à Sainte Rose qui comptera 38 % de la population de l'île en 2010

□ le **territoire Ouest**, de La Possession à Trois-Bassins qui comptera 22 % de la population de l'île en 2010

□ le **territoire Sud** : de Saint-Leu à Saint-Philippe qui comptera 40 % de la population de l'île en 2010. A l'intérieur du territoire Sud, deux territoires de proximité sont identifiés : Cilaos et le Sud Sauvage. Ils feront l'objet d'une déclinaison particulière du projet médical de territoire.

Au niveau 2, le Nord-Est et l'Ouest sont regroupés pour former le territoire Nord, le Sud gardant le même découpage. Au niveau 3, le territoire de santé couvre La Réunion et Mayotte.

Le niveau 1 est celui du 1^{er} recours pour les pathologies courantes. Le niveau 2 est celui des soins. Le niveau 3 est celui des services hautement spécialisés à vocation régionale ou interrégionale.

Un peuplement étalé sur la côte

Les 4/5 èmes de la population réunionnaise sont concentrés sur le pourtour côtier. Dans les Bas, limités par une ligne de 300 m d'altitude, on constate à la fois peu d'espaces vides, et peu de fortes concentrations humaines. Les centres-villes s'entourent de villes-jardins étendues. Les territoires des Hauts accueillent 150 000 personnes qui résident le plus souvent dans des zones où les déplacements sont difficiles comme les écarts et les îlets.